

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
4 – 2022 / N° 4**

**SEANCE du 12 MAI 2022**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0  
Date de la convocation : 05.05.2022

**L'an deux mil vingt-deux et le douze mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne**

**Absents excusés : VIAL Anne- Claire  
GUILLEMINOT Jean- Pierre  
REBOUL Gregory donne procuration à ULIN Nicolas**

**Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

**Le Maire propose à l'assemblée,**

**- la création d'un emploi d'adjoint Technique Principal de 1<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 35 heures hebdomadaires à partir du 01.11.2022.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.11.2022,

Filière : Technique, Cadre d'emploi : Adjoint Technique  
Grade : Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe: - ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 - 3

Vu le tableau des emplois,

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 13.05.2022

Le Maire  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 13.05.2022  
Et de la réception en Préfecture le 13.05.22

Le Maire